

Compte rendu du Conseil Municipal du 11 octobre 2017

Convocation en date du 03 octobre 2017.

Le conseil municipal s'est réuni, en séance ordinaire, le 11 octobre 2017, à 20 h, sous la présidence de Monsieur LE JEUNE, Maire.

Présents : LE JEUNE Joël, FLAGEUL Alain, LANDOUAR Jean-Michel, LE GRAND Jeanne, JORAND Patrick, JACOB Daniel, MADEC Dominique, CHARTIER Thierry, METAYER Isabelle et LE NORMAND Christian.

Absents excusés : CADREN Vincent (procuration à Joël LE JEUNE), MEDIANE Viviane (procuration à Jeanne LE GRAND), CENSIER-LEMAIRE Marie (procuration à Christian LE NORMAND), COSQUER Doudja et ALLAIN Valérie.

Secrétaire de séance désigné (art L 2121-15 du CGCT) : FLAGEUL Alain.

1- Lannion-Trégor Communauté : rapport d'activités et comptes administratifs 2016

Suite à la présentation du rapport d'activités 2016 de Lannion-Trégor Communauté (60 communes) lors de la conférence territoriale de septembre dernier à laquelle étaient conviés les élus, et après avoir reçu tous les documents, le conseil a pris acte du bilan présenté sans faire d'observations.

2- Lannion-Trégor Communauté : attributions de compensation définitives des charges transférées au 1^{er} janvier 2017

Après avoir pris connaissance du rapport, approuvé à l'unanimité par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées en date du 21 septembre 2017, le conseil a approuvé les conclusions de la CLECT relatives aux évaluations définitives des compétences transférées à l'Agglomération au 1^{er} janvier 2017 (contingent d'incendie et de secours, Relais Parents Assistants Maternels et Aire d'accueil des gens du voyage).

Unanimité.

3- Tarifs 2018 Commune, camping et port de plaisance

Les tarifs communaux 2018 ont été fixés en augmentation moyenne de 2%, sauf pour les busages (réévalués selon le coût fourniture et pose). Pour la location de la salle Louis Cado, des forfaits au week-end et à la journée sont institués. Les tarifs du camping (hormis les grands confort et les mobil-homes) sont aussi augmentés de 2%.

Unanimité moins 3 abstentions (Isabelle Métayer, Christian Le Normand et Marie Censier-Lemaire).

Les tarifs du port de plaisance ont été votés sans augmentation compte tenu de la remise à niveau et de la convergence effectuées en 2014.

Unanimité.

4- Aménagement de Kerguerwenn : PRO et demandes de financements

Joël Le Jeune, Maire, a rappelé qu'un premier dossier avait été approuvé en mars dernier pour un financement Etat de 35% (33 874 €) au titre de la DETR 2017. Ce financement n'ayant pas été obtenu, le projet avait été reporté à 2018.

Il a ensuite présenté le dernier projet revu par le bureau d'études de Lannion-Trégor Communauté, pour prendre en compte les remarques des services du Conseil Départemental et intégrer l'aménagement des arrêts de car réglementaires.

Le projet d'aménagement va de la route de Kersalic à celle de Kerbabu. Il consiste en la réfection du revêtement en enrobé de la route tout en matérialisant un cheminement piétonnier d'une emprise de 1,50 m sur l'ensemble de la section. Ce cheminement (en sable stabilisé beige) sera séparé de la chaussée par une bordure afin de sécuriser les piétons par rapport à la circulation des véhicules. Deux plateaux ralentisseurs seront réalisés pour réduire la vitesse, le premier au niveau du carrefour avec hent Tossen ar Lann et le second au droit de l'arrêt de car et à proximité du carrefour de hent Kerguerwen Uhellan. Ces derniers seront accompagnés par la mise en place d'une limitation à 30 km/h avec des passages piétons. Le projet, estimé à environ 140 000 €, sera présenté prochainement aux riverains lors d'une réunion publique. Le Conseil Départemental prendra les enrobés à sa charge.

Jean-Michel Landouar, adjoint aux travaux, a ensuite fait part des remarques de la commission ad hoc portant principalement sur l'allongement de la zone 30 et les pratiques de stationnement actuelles sur une partie du futur cheminement piétonnier.

Après une large discussion, le conseil, par 12 voix pour et 1 voix contre (Isabelle Métayer), a approuvé le projet présenté, en estimant qu'il répondait tout à fait aux soucis de la commune et du Conseil Départemental en matière de sécurité de tous. Le conseil a également demandé que l'ensemble de la zone soit limité à 30 km/h et que les petits espaces enherbés soient également réalisés en sable stabilisé. Le stationnement sera interdit sur la zone piétonnière et monsieur le Maire rencontrera les propriétaires concernés pour expliquer les choix effectués.

Le projet fera l'objet de demandes de financements auprès de l'Etat (DETR), du Conseil Régional (aménagement bourg), du Conseil Départemental, et de Lannion-Trégor Communauté (fonds de concours circulation douce en bordure de départementale et achat d'abribus avec mise en accessibilité aux PMR).

5- Sécurisation de l'école

Le Maire a rappelé qu'en novembre 2016, le conseil avait validé un projet initial de sécurisation de l'école (hauteur de grillage de 2 m) et sollicité un financement de l'Etat non obtenu par la suite.

La commission des travaux a proposé de réduire le projet et examiné différentes solutions. Une clôture à 1 m 50 avec réparation des portails et portillons lui a semblé suffisante.

Le conseil a finalement choisi, à l'unanimité moins une abstention (Alain Flageul qui souhaitait une hauteur de 2 m), de réaliser un grillage de 1m50, de remplacer les 2 portillons (hauteur 1m50 également) et de réparer 2 des 3 portails existants. Sur les portillons, des serrures avec sonnettes reliées aux classes seront installées.

Une consultation d'entreprises sera effectuée dans les meilleurs délais (avec en option un garde-corps, à la cantine, aux normes), pour une réalisation des travaux au plus tôt.

6- Park Kreiz 3 : éclairage public 2^{ème} phase

Le conseil a validé la proposition du Syndicat Départemental d'Electricité 22 pour les travaux d'éclairage public du lotissement de Park Kreiz 3, évalués à 14 600 € HT avec une participation de la commune de 60%, soit 8 760 €. Monsieur le Maire a précisé que cette participation sera remboursée à la commune par la SEM Lannion-Trégor dans le cadre d'une convention de réalisation des travaux.

Adopté par 10 voix pour et 3 contre (Isabelle Métayer, Christian Le Normand et Marie Censier-Lemaire)

7- Acquisition chemin de Poull ar C'hamm et bornage

Sur proposition du Maire, le conseil a validé l'achat de l'accès au petit quartier de Poull ar C'hamm, soit une bande de 3 m 00 de large minimum entre le parking du bourg de Locquémeau et l'entrée de la propriété AC 212, au prix de de 2 000 € avec frais de bornage et de notaire à la charge de la commune.

Unanimité.

8- Navette du mercredi : convention avec Ploumilliau

La commune de Ploumilliau met à la disposition de Trédrez-Locquémeau et Ploulec'h une personne une heure le mercredi pour la navette des enfants de Ploumilliau, Trédrez-Locquémeau et Ploulec'h se rendant aux activités du SIVU Aod ar Brug du 04 septembre 2017 au 06 juillet 2018. Le conseil a validé la convention à intervenir à cet effet.

Unanimité.

9- Budget Eau

* Le budget Eau de la commune ayant repris, au 1^{er} juillet 2017, la totalité des emprunts du Syndicat du Léguer suite à sa dissolution au 30 juin, Monsieur le Maire a proposé au conseil de valider la convention à intervenir avec Ploulec'h et LTC pour le remboursement de leurs quotes-parts selon les critères définis (soit pour Ploulec'h 45.8 % de la totalité des emprunts et pour LTC la part assainissement -100 000 €- d'un emprunt de 180 000 € courant jusqu'en 2026).

Unanimité.

* Suite à un jugement du Tribunal d'instance de Guingamp du 24.08.2017, et dans le cadre d'un dossier de surendettement, le conseil a prononcé l'extinction de la créance concernée (158.73 € au Syndicat du Léguer) et a voté son admission en non-valeur.

Unanimité.

* Le conseil a souhaité adhéré au Syndicat Départemental d'Alimentation en Eau Potable 22 (SDAEP) et a désigné ses représentants : Patrick JORAND (titulaire) et Joël LE JEUNE (suppléant).

Unanimité.

10- Amortissements 2017 et augmentation de crédits budgétaires

Le conseil a décidé d'amortir sur une année deux dépenses de 2016 (subvention versée à l'église de Trémel 1 479 € et un branchement d'eau à la coopérative 1 656.24 €) et de voter les crédits nécessaires à cette opération comptable demandée par le Trésorier.

Unanimité.

11- Questions diverses

* Le recensement de la population aura lieu du 18 janvier au 17 février 2018. Quatre agents recenseurs seront recrutés. Les candidatures peuvent d'ores et déjà être adressées à la mairie.

* Patricia CADREN, secrétaire générale de la mairie, au grade d'attaché, a fait valoir ses droits à la retraite au 1^{er} mai 2018. Le conseil a souhaité, pour son remplacement, créer un second poste d'attaché pour un recrutement dès le 1^{er} février 2018, de façon à pouvoir travailler en binôme sur une période de trois mois. Le tableau des effectifs de la commune sera modifié en conséquence. Unanimité.

* Le conseil a renouvelé auprès du Crédit Agricole la ligne de crédit de trésorerie de la commune (300 000 €) dans les conditions suivantes :

Euribor 3 mois moyenné non flooré à 0 + marge de 1.50 % + commission engagement 0.25%, soit 750 €.

Unanimité.

* Le Maire a informé le conseil du projet de classe de neige pour 47 enfants de l'école de Locquémeau (du CE1 au CM2), dans les Pyrénées, du 17 au 23 décembre prochain. Le budget est de 18 020 € avec comme financement une participation des familles de 5 640 € (120 € par enfant) et une participation de l'Amicale de 5 000 €. Des opérations diverses seront organisées afin de générer des recettes supplémentaires. Le conseil se prononcera, lors d'une prochaine réunion, sur le montant de sa participation et a déclaré que la commune fera l'effort nécessaire pour permettre la réalisation de ce projet.

Unanimité.

* Suite au rachat de Gaz Service, les contrats gaz des bâtiments sont renouvelés avec Engie Home Services (dans les mêmes conditions et aux mêmes tarifs)

* Enfin, à la demande du Trésorier, différentes admissions en non-valeur ont été adoptées sur les budgets suivants :

Commune (2.17 €)

Camping (444.80 €)

et Pompes du Port (0.05 €)

Unanimité.

Séance levée à 22 h 00.